

**INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION CVS
ET
INDICE HORS TARIFS PUBLICS ET PRODUITS A PRIX VOLATILS
CORRIGÉ DES MESURES FISCALES, CVS.**

PRÉSENTATION

L'INSEE va publier désormais, en sus de l'indice des prix habituel, l'évolution mensuelle de l'indice des prix à la consommation corrigée des variations saisonnières (CVS). On trouvera ici l'historique de cette évolution mensuelle CVS depuis février 1990.

Par ailleurs, l'INSEE publie un nouvel indicateur, également corrigé des variations saisonnières, appelé "Indice hors tarifs publics et produits à prix volatils, corrigé des mesures fiscales". L'objectif de ce nouvel indice est de mesurer une inflation "tendancielle" ou "sous-jacente". Sont exclus de cet indice les tarifs publics (électricité, gaz, téléphone...) et les produits à prix volatils (produits pétroliers, produits alimentaires exotiques, vins, viandes, produits frais, produits laitiers). Il représente ainsi 62 % du champ de l'indice d'ensemble. Cet indice est de plus "corrigé des mesures fiscales" (ex : hausse ou baisse de TVA, mesure spécifique sur des produits comme l'automobile etc ...) de façon à neutraliser les effets sur l'indice des prix de la variation de la fiscalité indirecte ou de mesures gouvernementales affectant directement les prix à la consommation. Les effets de ces mesures discrétionnaires ne sont pas considérés comme de l'inflation "sous-jacente". Cet indice est décomposé en trois sous-secteurs : alimentation, manufacturés, services et loyers.

Ces nouveaux indices sont uniquement destinés à l'analyse économique. Ils ne sauraient être utilisés pour des indexations d'autant que, contrairement aux autres indices de prix à la consommation, les valeurs de ces indices pour un mois donné, y compris ancien, pourront être **révisées** lors de la publication des mois ultérieurs. Les valeurs mensuelles de chaque indice seront publiées avec l'indice définitif des prix à la consommation, soit vers le 25 du mois suivant l'observation. Les séries complètes seront disponibles dans la Banque de Données Macroéconomique (BDM) de l'INSEE.

Evolutions mensuelles des indices d'ensemble brut et CVS depuis janvier 1990.

Attention : Contrairement aux autres indices de prix à la consommation, la valeur de ces indices pour un mois donné, y compris ancien, pourra être révisée lors de la publication des mois ultérieurs.

Regroupements		Année	Variations mensuelles (en %) pour le mois de											
			Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Octo.	Nov.	Déc.
Code	Libellé													
0 - T	Ensemble brut	1990	///	+0,2	+0,3	+0,5	+0,1	0,0	+0,1	+0,6	+0,7	+0,5	-0,2	-0,1
0 - S	Ensemble CVS		///	+0,1	+0,2	+0,4	+0,1	+0,2	+0,1	+0,8	+0,6	+0,3	0,0	+0,2
0 - T	Ensemble brut	1991	+0,6	+0,3	+0,2	+0,3	+0,3	+0,2	+0,3	+0,1	+0,2	+0,5	+0,4	-0,3
0 - S	Ensemble CVS		+0,2	+0,2	+0,2	+0,2	+0,2	+0,5	+0,3	+0,3	0,0	+0,5	+0,5	-0,1
0 - T	Ensemble brut	1992	+0,2	+0,4	+0,4	+0,2	+0,3	0,0	-0,1	-0,1	+0,3	+0,3	+0,1	0,0
0 - S	Ensemble CVS		-0,1	+0,4	+0,2	+0,2	+0,3	+0,1	0,0	+0,1	+0,1	+0,2	+0,3	+0,1
0 - T	Ensemble brut	1993	+0,4	+0,4	+0,5	+0,1	+0,2	-0,1	+0,1	0,0	+0,4	+0,2	+0,1	-0,1
0 - S	Ensemble CVS		+0,4	+0,2	+0,4	+0,1	0,0	+0,2	+0,2	+0,1	+0,2	+0,1	+0,2	+0,2
0 - T	Ensemble brut	1994	+0,2	+0,3	+0,2	+0,3	+0,2	0,0	0,0	0,0	+0,3	+0,3	0,0	-0,1
0 - S	Ensemble CVS		0,0	+0,2	+0,1	+0,2	+0,2	+0,1	+0,1	+0,1	+0,2	+0,2	+0,1	+0,2
0 - T	Ensemble brut	1995	+0,3	+0,4	+0,3	+0,1	+0,2	0,0	-0,2	+0,4	+0,4	+0,1	+0,1	+0,1
0 - S	Ensemble CVS		+0,2	+0,2	0,0	+0,2	+0,1	+0,3	0,0	+0,5	+0,2	0,0	+0,2	+0,3
0 - T	Ensemble brut	1996	+0,2	+0,4	+0,6	+0,2	+0,2							
0 - S	Ensemble CVS		+0,1	+0,2	+0,4	+0,2	+0,2							

Source : INSEE

II) L'INDICE HORS TARIFS PUBLICS ET PRODUITS A PRIX VOLATILS, CORRIGÉ DES MESURES FISCALES

L'indice hors tarifs publics et produits à prix volatils corrigé des mesures fiscales est un sous ensemble de l'indice des prix à la consommation sur lequel des corrections sont effectuées pour annuler les effets des mesures fiscales ou, plus généralement gouvernementales, affectant directement les prix à la consommation.

Son champ précis actuel a été arrêté par l'INSEE après consultation des organismes directement intéressés par le suivi à court-terme de l'inflation.

Son objectif est de suivre l'évolution "tendancielle" ou "sous-jacente" des prix hors mesures des pouvoirs publics et hors produits dont les prix subissent des mouvements exogènes importants dûs à des raisons climatiques et/ou extérieures à l'économie française, comme des tensions sur les marchés mondiaux de matières premières ou sur le cours du dollar.

Le concept d'inflation sous-jacente est utilisé et fait l'objet de développement dans d'autres pays tels le Canada, les USA, ou l'Australie. Il est utilisé comme indicateur, parmi d'autres, par les banques centrales pour la politique monétaire.

La mesure de l'inflation sous-jacente adoptée par les différents pays repose toujours sur l'indice des prix à la consommation et revient toujours à éliminer la volatilité, les mouvements saisonniers et les interventions de l'Etat. Une fois éliminés les chocs identifiables dûs à l'énergie, les variations exceptionnelles ou saisonnières des produits alimentaires et les variations des taxes et autres mesures gouvernementales discrétionnaires, il reste une tendance qui reflète l'évolution profonde des coûts de production et de l'offre et de la demande. Ceci permet d'aider à la prévision économique à plus long terme.

La méthode utilisée (exclusion et correction des mesures fiscales) est la plus répandue. Les produits exclus sont similaires à ceux exclus par d'autres pays. D'autres méthodes reposent sur des hypothèses économiques, statistiques ou mathématiques différentes. Compte-tenu de la complexité et de l'effet réducteur de cette mesure, il demeure cependant une part d'arbitraire dans la méthode et dans le choix des produits à exclure.

Champ

Ce nouvel indice comprend trois sous-ensembles :

1) Alimentation : Alimentation *mais* hors viandes, produits laitiers, vins, produits frais, produits exotiques (ex : café, chocolat). Ce sous-ensemble représente 6,47 % de l'indice d'ensemble et 32 % de l'ensemble de l'alimentation.

2) Produits manufacturés : ensemble des produits manufacturés *mais* hors spécialités pharmaceutiques et fleurs et plantes. Ce groupe couvre 29,37 % de l'indice d'ensemble et 89 % de l'ensemble des produits manufacturés.

3) Services et autres : ensemble des services des secteurs privés (hors repas dans les cantines scolaires et universitaires), transports aériens et maritimes, loyers et eau. Ce groupe représente 26,12 % de l'indice d'ensemble et 97 % de l'ensemble constitué par les services du secteur privé, les loyers et eau, et les transports aériens et maritimes.

Sont totalement exclus de cet indice les services de santé, le tabac, les tarifs publics (sauf les transports aériens et maritimes), l'ensemble de l'énergie et les postes particuliers précisés ci-dessus. En revanche, ont été conservés l'eau (fortement taxée) et les loyers, compte tenu de leur poids dans la consommation et de leur évolution relativement régulière considérée comme une tendance de fond.

Au total, ce nouvel indice ne représente que 62% du champ de l'indice d'ensemble. Les exclusions les plus importantes sont: un grand pan (68%) de l'alimentaire, l'ensemble du tabac, de l'énergie (dont les produits pétroliers), de la santé, les transports urbains et ferroviaires et les télécommunications. Le détail des inclusions et exclusions est fourni page 5.

**INDICE DES PRIX HORS TARIFS PUBLICS ET PRODUITS A PRIX VOLATILS,
CORRIGÉ DES MESURES FISCALES**

Postes inclus		Postes exclus
11 PRODUITS ALIMENTAIRES	6232 Auto-écoles	11 PRODUITS ALIMENTAIRES
111 Pains et céréales (tous postes)	6233 Location de véhicules privés.	112 Viandes (tous postes)
1132 Poissons en boîte, surgelés	63 SERVICES de TRANSPORT	1131 Poissons frais
1162 Légumes surgelés, secs et en conserve	6303 Transport routiers interurbains	1133 Crustacés, mollusques frais
1163 Pommes de terre préparées	de voyageurs	114 Lait, fromages et oeufs (tous postes)
1172 Fruits surgelés; appertisés ou secs	6304 Taxis, autres services de transport	115 Corps gras (tous postes)
118 Sucre	6305 Transports aériens	1161 Légumes frais
11A1 Confitures, compotes et miel	6306 Transports maritimes	1171 Fruits frais
11A4 Confiseries à base de sucre	71 APPAREILS ET ACCESSOIRES DE	119 Café, thé, cacao (tous postes)
11A5 Sels, épices, condiments, vinaigre	LOISIRS	11A2 Chocolat en tablettes
11A6 Potages préparés	711 Radio, télévision (tous postes)	11A3 Confiseries à base de chocolat
11A7 Crèmes glacées, glaces et sorbets	712 Photographie, musique, autres biens	13 BOISSONS ALCOOLISÉES
11A8 Aliments préparés pour bébé	durables (tous postes)	1301 Vins de consommation courante
11A9 Plats cuisinés frais	7131 Disques, bandes et cassettes enregist.	1302 Vins supérieurs
11AA Plats cuisinés surgelés	7132 Disques, bandes et cassettes vierges	1303 Champagne, mousseux
11AB Plats cuisinés en conserve	7133 Produits photographiques	14 TABACS
11AC Desserts et produits pour pâtisserie	7134 Articles de sports, armes et munitions	32 CHAUFFAGE ÉCLAIRAGE (tous postes)
11AD Sirops et concentrés	7135 Articles de camping	51 PRODUITS PHARMACEUTIQUES
12 BOISSONS NON ALCOOLISÉES	7136 Jeux et jouets	5101 Spécialités pharmaceutiques
(tous postes)	7138 Plants et graines	53 MÉDECINS, AUXILIAIRES MÉDICAUX
13 BOISSONS ALCOOLISÉES	7139 Aliments pour animaux	(tous postes)
1304 Bières et cidres	714 Réparations d'articles récréatifs	62 UTILISATION DES VÉHICULES
1305 Vins doux naturels et apéritifs	72 LOISIRS, SPECTACLES, CULTURE	6222 Essences
1306 Apéritifs anisés à base d'alcool	7201 Redevance et abonnement hors	6231 Exclusion des péages
1307 Whisky	redevance	63 SERVICES DE TRANSPORT
1308 Eaux de vie	7202 Cinémas	6301 Transports ferroviaires
1309 Liqueurs	7203 Théâtres, concerts et musis-halls	6302 Transports urbains et suburbains
21 HABILLEMENT (tous postes)	7204 Spectacles récréatifs, musées	de voyageurs
22 CHAUSSURES (tous postes)	7205 Services sportifs	64 COMMUNICATIONS
23 RÉPARATION D'ARTICLES D'HABIL-	7206 Location d'articles récréatifs	71 APPAREILS ET ACCESSOIRES DE
LEMENT ET DE CHAUSSURES	7207 Travaux photographiques	LOISIR
31 LOGEMENT EAU (tous postes)	7208 Soins pour animaux d'agrément	7137 Fleurs et plantes
41 MEUBLES, MATÉRIELS ET ARTICLES	73 LIVRES, QUOTIDIENS, PÉRIODIQUES	72 LOISIRS, SPECTACLES, CULTURE
DE MÉNAGE, ENTRETIEN DE LA	(tous postes)	7201 Exclusion de la redevance
MAISON (tous postes)	74 ENSEIGNEMENT (tous postes)	83 RESTAURANTS, CAFÉS, HÔTELS
42 ARTICLES DE MÉNAGE, TEXTILES,	81 SOINS, PRDTS PERSONNELS (tous postes)	8313 Repas dans un restaurant scolaire et
ARTICLES D'AMEUBLEMENT	82 AUTRES ARTICLES PERSONNELS	universitaire.
(tous postes)	(tous postes)	85 SERVICES FINANCIERS
43 GROS APPAREILS MÉNAGERS (tous postes)	83 RESTAURANTS, CAFÉS, HÔTELS	Exclusion des institutions non bancaires
44 VERRERIE, VAISSELLE, USTENSILES	8311 Repas traditionnel dans un restaurant	
DE MÉNAGE (tous postes)	8312 Repas en libre-service, restauration	
45 ENTRETIEN COURANT DE LA	rapide	
MAISON (tous postes)	8314 Repas dans un restaurant d'entreprise	
51 PRODUITS PHARMACEUTIQUES	ou d'administration	
5103. Parapharmacie	8315 Café, boissons chaudes cons. dans cafés	
52 APPAREILS THÉRAPEUTIQUES	8316 Vin consommé dans les cafés	
(tous postes)	8317 Bière, cidre consommés dans les cafés	
61 ACHAT DE VÉHICULES (tous postes)	8318 Spiritueux consommés dans les cafés	
62 UTILISATION DE VÉHICULES	8319 Boissons non alcool. cons. dans les cafés	
621 Pneus, pièces, accessoires, réparations	832 Hotels et services de logement analogues	
des véhicules	84 VOYAGES ORGANISÉS	
6221 Lubrifiants	85 SERVICES FINANCIERS (hors instit. non	
	bancaires)	
6231 Péages et parkings sauf péages	86 AUTRES SERVICES AUX MÉNAGES	
	(tous postes)	

Correction des mesures fiscales

L'agrégat ainsi constitué est ensuite corrigé afin d'annuler les effets sur l'indice de mesures fiscales ou gouvernementales affectant *directement* les prix à la consommation. Il n'est pas tenu compte des effets indirects. Par exemple, la hausse de la fiscalité pétrolière pourrait avoir un effet à la hausse sur l'ensemble des prix. Cet impact indirect est ignoré.

Les principales mesures fiscales ou gouvernementales intervenues depuis janvier 1990 sont rappelées en page 7.

Les choix techniques suivants ont été retenus.

- le coefficient correcteur correspond à l'impact théorique complet de la mesure, à la date précise où elle est effectivement appliquée ;
- lorsque l'observation sur le terrain est trimestrielle, l'impact est réparti sur trois mois uniformément (8 % des séries observées dans l'indice des prix sont trimestrielles en 1996).
- bien que le prix de l'eau soit composé en grande part de taxes, il ne fait pas l'objet de correction.
- la pondération des différents produits est basée sur des prix en valeur TTC et non sur des prix HT, il ne s'agit donc pas d'un indice hors taxes mais seulement corrigé des modifications de taxe.

Exemple de coefficient correcteur : la hausse de la TVA au 1er août 1995 entraîne l'application d'un coefficient correcteur égal à 1,186/1,206 qui va annuler, dans la variation des indices des postes ou variétés concernés par la mesure, la part théorique due à l'augmentation de la TVA. L'application de ces coefficients est faite dès le 1er août, même si en réalité la hausse sur les prix s'est diffusée sur plusieurs mois. Il est impossible dans la pratique de faire autrement.

La baisse de l'indice hors tarifs publics et produits à prix volatils corrigé des mesures fiscales en août 1995 est donc probablement surestimée. Une part de cette baisse aurait dû être répercutée dans les mois suivants.

Utilisation de ces indices

Les résultats sont fournis en évolution mensuelle corrigée des variations saisonnières et en évolution annuelle.

Ils seront diffusés avec l'indice définitif du mois, soit vers le 25 du mois suivant l'observation. Pour les mêmes raisons que pour l'indice d'ensemble CVS, les données publiées seront révisables.

Par ailleurs, lors d'une mesure générale, telle la hausse de la TVA du mois d'août 1995, nécessitant l'application de coefficients correcteurs pour 60 % des produits de l'indice (après examen cas par cas), la première estimation pourrait n'être que très provisoire pour des raisons de délais de production.

Ces indices sont destinés exclusivement à l'analyse économique de la conjoncture. *Ils ne se substituent aucunement à l'indice d'ensemble qui reste la mesure de référence, notamment pour les indexations.* D'une part, ils ne représentent qu'une partie de la consommation, elle-même choisie uniquement pour des raisons d'interprétation de la conjoncture de l'inflation. D'autre part, ils pourront être révisés.

Premiers résultats

Sont fournis en pages 10 et 11 des tableaux rétrospectifs de ce nouvel indice, depuis février 1990 en évolution mensuelle et depuis février 1991 en évolution annuelle.

L'encadré ci-contre dresse un bilan des principales interventions de l'Etat ayant entraîné une correction pour mesure fiscale. Par ailleurs, figure page 9 un graphique des évolutions annuelles de l'indice d'ensemble et des évolutions annuelles de l'indice hors tarifs publics et produits à prix volatils corrigé des mesures fiscales, CVS (appelé "Sous-jacent CVS" dans le graphique).

**Principales interventions fiscales durant la période 1990-1995
affectant le nouveau regroupement**

Année	Mois	Contenu
1990	Septembre	TVA de 25 % à 22 % sur les automobiles et motos cylindrées de plus de 240 cm ³ , les appareils photo, les produits photographiques, les appareils électro-acoustiques, les cassettes vierges, la bijouterie, les fourrures, la parfumerie à base d'alcool, la location de cassettes vidéo.
1991	Juillet Août	Commission des agents de change exonérée. TVA de 5,5 % à 18,6 % pour les agences de voyages
1992	Avril	TVA de 22 à 18,6 % sur tous les produits concernés (y compris location de véhicules).
1992 1993	Octobre à janvier) Aide fiscale aux véhicules catalysés.)
1993	Mai	Modification des Accises sur les bières.
	Juillet	Relèvement des droits sur les alcools de 16 % environ.
1994 1995	Février à juillet) Mesure "Balladur" de prime à la casse sur) les véhicules de plus de 10 ans.
1995	Janvier	Chauffage urbain, modification du taux de TVA (5,5 % à 18,6 %) sur l'abonnement.
1995	Août	Modification du taux normal de TVA de 18,6 % à 20,6 % touchant de nombreux produits.
1995 1996	Octobre à septembre) Prime Qualité ("Juppé")) sur les véhicules de plus de 8 ans.

L'apport du nouvel indice à l'interprétation de la conjoncture de l'inflation peut être mis en lumière à partir du graphique ci-contre.

Comme on pouvait s'y attendre, la courbe de l'indice hors tarifs publics et produits à prix volatils corrigé des mesures fiscales est plus "régulière" que la courbe de l'indice d'ensemble. Ceci s'explique essentiellement par l'élimination dans la première des fortes fluctuations dues aux produits frais, aux prix très volatils. Ces produits sont notamment à l'origine des deux "pics" de 1991, ainsi que du "creux" de la fin 1992 dans la courbe de l'indice d'ensemble.

Désinflation en 1993 et non en 1992.

La seconde remarque concerne la datation du début du dernier mouvement de désinflation qui a porté le taux d'inflation annuel de 3,5-4,0 % en 1991 à 1,5% en 1994. L'indice d'ensemble situe le début de ce mouvement plutôt au début de 1992, la désinflation se stabilisant au cours de l'année 1993. L'indice hors tarifs publics et produits à prix volatils corrigé des mesures fiscales indique au contraire que la désinflation commence au début 1993 et se poursuit tout au long de cette année. Cette différence s'explique par trois facteurs qui brouillent l'analyse que l'on peut faire avec l'indice d'ensemble en 1992. D'abord, une partie de la décélération de l'indice d'ensemble au printemps 1992 est simplement due à la baisse de la TVA de 22 à 18,6% pour les automobiles et d'autres produits. Ensuite, la forte baisse de la variation annuelle de l'indice d'ensemble du deuxième semestre 1992 s'explique par des prix très bas des fruits et des légumes à cette période en comparaison de la même période de l'année 1991, elle-même atypique. Enfin, les prix des essences et des fiouls domestiques sont bas fin 1992 en comparaison avec la même période de 1991 du fait d'un cours du dollar plus bas. Ces trois facteurs "accidentels", ou "exogènes", n'affectent pas, par construction, l'indice hors tarifs publics et produits à prix volatils corrigé des mesures fiscales en 1992 qui n'enregistre pas dès lors de décélération des prix en 1992.

Ciseau en août 1995.

La troisième remarque concerne le mouvement divergent qu'on enregistre en août 1995 entre les deux indicateurs. L'ouverture de ce ciseau s'explique évidemment par la hausse de la TVA d'août 1995 qui entraîne une accélération de l'indice d'ensemble tandis que l'indice hors tarifs publics et produits à prix volatils corrigé des mesures fiscales diminue. L'affectation de toute cette diminution au mois d'août est probablement exagérée (cf page précédente). Le phénomène de baisse des prix hors taxes que l'INSEE avait déjà mis en évidence (cf: Les prix à la consommation en 1995, INSEE Première N°433, Mars 1996) est néanmoins confirmé. Enfin, la légère "accélération" de l'inflation fin 1995 début 1996 que l'on pourrait déduire de l'indice d'ensemble est fortement relativisée par l'indice hors tarifs publics et produits à prix volatils corrigé des mesures fiscales. L'accélération de l'indice d'ensemble est en effet en partie due à la poursuite de l'impact de la hausse de la TVA d'août 95, à un mouvement des prix des produits frais, et surtout à la hausse des prix des produits pétroliers (hausse de la TIPP et hausse du cours du brut). Ces deux derniers facteurs sont exclus de l'indice hors tarifs publics et produits à prix volatils corrigé des mesures fiscales.

La dernière remarque est un avertissement aux utilisateurs de ces courbes de variations annuelles. Par construction, la variation annuelle de l'indice d'ensemble va, sauf événement totalement imprévu, "baisser" en août 1996. De même, la variation annuelle de l'indice hors tarifs publics et produits à prix volatils corrigé des mesures fiscales va, toujours par construction, "monter" en août 1996. Ces mouvements n'annonceront en rien une modification de la tendance de l'inflation en août 1996 dans un sens ou dans l'autre. Ils ne sont dus qu'à l'effet d'hystérésis de cet indicateur de "variation annuelle" qui va continuer d'enregistrer la hausse (ou la baisse) d'août 1995 jusqu'en juillet 1996, hausse qui va ensuite "s'effacer" de cette variation annuelle en août. Maintenant que l'on dispose de l'indice d'ensemble CVS ou de l'indice hors tarifs publics et produits à prix volatils corrigé des mesures fiscales CVS, les utilisateurs pourront disposer d'évolutions mensuelles de l'inflation plus directement interprétables dans le cadre de l'analyse conjoncturelle.

Département des Prix à la Consommation, des Ressources et des Conditions de Vie des Ménages.

Indice des prix à la consommation hors tarifs publics et produits à prix volatils corrige des mesures fiscales, CVS.

Attention : Contrairement aux autres indices de prix à la consommation, la valeur de ces indices pour un mois donné, y compris ancien, pourra être révisée lors de la publication des mois ultérieurs.

Groupe		Année	Pond.(*)	Variations mensuelles pour le mois de												
				Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Jun	Juil.	Août	Sept.	Octo.	Nov.	Déc.	
Code	Libellé															
9483 S	Ensemble "Sous jacent"	1990	N.C.	//	+0,2	+0,3	+0,3	+0,3	+0,3	+0,3	+0,4	+0,3	+0,2	+0,4	+0,4	+0,3
9007 S	I.A.A. hors viandes, prod. laitiers et exotiques		N.C.	//	+0,1	+0,3	+0,2	+0,3	+0,2	+0,2	+0,2	+0,2	+0,2	+0,4	+0,2	+0,3
9480 S	Prod. manif. du secteur privé		N.C.	//	-0,1	+0,1	+0,3	+0,2	+0,3	+0,5	+0,1	+0,1	+0,3	+0,3	+0,3	+0,3
9717 S	Services y compris loyers et eau		N.C.	//	+0,4	+0,5	+0,4	+0,4	+0,5	+0,3	+0,5	+0,5	+0,6	+0,4	+0,4	+0,4
9483 S	Ensemble "Sous jacent"	1991	N.C.	+0,5	+0,2	+0,2	+0,4	+0,3	+0,4	+0,3	+0,3	+0,3	+0,3	+0,4	+0,3	+0,3
9007 S	I.A.A. hors viandes, prod. laitiers et exotiques		N.C.	+0,1	+0,2	+0,2	+0,4	+0,3	+0,2	+0,3	+0,2	+0,2	+0,2	+0,2	+0,3	+0,2
9480 S	Prod. manif. du secteur privé		N.C.	+0,7	0,0	0,0	+0,3	+0,3	+0,3	+0,6	0,0	+0,1	+0,2	+0,3	+0,3	+0,3
9717 S	Services y compris loyers et eau		N.C.	+0,4	+0,4	+0,4	+0,4	+0,5	+0,4	+0,4	+0,4	+0,5	+0,5	+0,6	+0,3	+0,3
9483 S	Ensemble "Sous jacent"	1992	N.C.	+0,2	+0,4	+0,3	+0,3	+0,3	+0,3	+0,3	+0,4	+0,3	+0,2	+0,2	+0,2	+0,2
9007 S	I.A.A. hors viandes, prod. laitiers et exotiques		N.C.	+0,1	+0,3	+0,2	+0,3	+0,3	+0,3	+0,2	+0,3	+0,1	+0,1	+0,1	+0,1	+0,1
9480 S	Prod. manif. du secteur privé		N.C.	+0,1	+0,3	+0,1	+0,2	+0,3	+0,2	+0,2	+0,2	+0,2	+0,2	+0,1	+0,1	+0,1
9717 S	Services y compris loyers et eau		N.C.	+0,4	+0,5	+0,4	+0,5	+0,5	+0,4	+0,5	+0,5	+0,3	+0,4	+0,4	+0,4	+0,3
9483 S	Ensemble "Sous jacent"	1993	6238	+0,4	+0,2	+0,2	+0,2	+0,1	+0,2	-0,1	+0,4	+0,2	+0,2	+0,1	+0,2	+0,2
9007 S	I.A.A. hors viandes, prod. laitiers et exotiques		665	+0,2	+0,1	0,0	+0,1	-0,2	0,0	-0,2	+0,2	+0,1	0,0	+0,1	+0,1	+0,1
9480 S	Prod. manif. du secteur privé		3084	+0,2	+0,1	+0,2	+0,1	+0,1	+0,1	-0,3	+0,3	+0,2	+0,1	0,0	+0,1	+0,1
9717 S	Services y compris loyers et eau		2489	+0,5	+0,3	+0,4	+0,3	+0,3	+0,3	+0,3	+0,3	+0,3	+0,3	+0,3	+0,2	+0,3
9483 S	Ensemble "Sous jacent"	1994	6226	+0,1	0,0	+0,2	+0,1	+0,1	+0,1	0,0	+0,3	+0,2	+0,1	+0,1	+0,1	+0,2
9007 S	I.A.A. hors viandes, prod. laitiers et exotiques		657	+0,1	0,0	0,0	0,0	+0,1	-0,1	+0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
9480 S	Prod. manif. du secteur privé		3042	0,0	-0,1	0,0	+0,1	0,0	0,0	-0,1	+0,3	+0,2	0,0	0,0	+0,1	+0,1
9717 S	Services y compris loyers et eau		2527	+0,3	+0,3	+0,3	+0,2	+0,2	+0,1	+0,3	+0,3	+0,2	+0,3	+0,3	+0,3	+0,3
9483 S	Ensemble "Sous jacent"	1995	6148	0,0	+0,1	0,0	+0,1	+0,1	+0,4	-0,1	-0,2	+0,2	+0,1	0,0	+0,1	+0,1
9007 S	I.A.A. hors viandes, prod. laitiers et exotiques		657	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	+0,1	+0,3	-0,1	+0,1	+0,1	+0,1	+0,1	+0,1
9480 S	Prod. manif. du secteur privé		2924	-0,1	+0,1	-0,1	0,0	0,0	+0,3	-0,4	-0,3	+0,2	0,0	0,0	0,0	-0,1
9717 S	Services y compris loyers et eau		2567	+0,2	+0,2	+0,1	+0,2	+0,2	+0,4	+0,3	-0,2	+0,2	+0,2	+0,2	+0,2	+0,2
9483 S	Ensemble "Sous jacent"	1996	6196	0,0	+0,2	+0,2	+0,1	+0,1								
9007 S	I.A.A. hors viandes, prod. laitiers et exotiques		647	+0,1	0,0	+0,1	0,0	+0,1								
9480 S	Prod. manif. du secteur privé		2937	-0,3	+0,3	+0,4	0,0	0,0								
9717 S	Services y compris loyers et eau		2612	+0,2	+0,2	+0,2	+0,1	+0,2								

NC = Non Communiqué (*) Total 10000 = Indice d'ensemble [0 T]

Source:INSEE

Indice des prix à la consommation hors tarifs publics et produits à prix volatils corrige des mesures fiscales, CVS.

Attention : Contrairement aux autres indices de prix à la consommation, la valeur de ces indices pour un mois donné, y compris ancien, pourra être révisée lors de la publication des mois ultérieurs.

Groupe		Année	Pond.(*)	Variations annuelles pour le mois de											
				Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Jun	Juil.	Août	Sept.	Octo.	Nov.	Déc.
Code	Libellé														
9483 S	Ensemble "Sous jacent"	1991	N.C.	+4,0	+4,0	+3,8	+3,9	+3,9	+4,0	+3,9	+3,9	+4,0	+3,9	+3,8	+3,8
9007 S	I.A.A. hors viandes, prod. laitiers et exotiques		N.C.	+2,7	+2,8	+2,7	+2,9	+2,9	+2,9	+3,0	+3,0	+3,0	+2,8	+2,9	+2,8
9480 S	Prod. manif. du secteur privé		N.C.	+3,1	+3,2	+3,1	+3,1	+3,2	+3,2	+3,3	+3,2	+3,2	+3,1	+3,1	+3,1
9717 S	Services y compris loyers et eau		N.C.	+5,4	+5,4	+5,3	+5,3	+5,3	+5,2	+5,3	+5,2	+5,1	+5,0	+5,2	+5,1
9483 S	Ensemble "Sous jacent"	1992	N.C.	+3,5	+3,7	+3,8	+3,7	+3,7	+3,6	+3,6	+3,6	+3,6	+3,5	+3,3	+3,2
9007 S	I.A.A. hors viandes, prod. laitiers et exotiques		N.C.	+2,8	+2,9	+2,8	+2,7	+2,7	+2,8	+2,7	+2,8	+2,7	+2,6	+2,4	+2,3
9480 S	Prod. manif. du secteur privé		N.C.	+2,4	+2,7	+2,8	+2,7	+2,7	+2,6	+2,2	+2,4	+2,5	+2,5	+2,3	+2,1
9717 S	Services y compris loyers et eau		N.C.	+5,1	+5,1	+5,1	+5,2	+5,2	+5,1	+5,3	+5,4	+5,2	+5,1	+4,8	+4,8
9483 S	Ensemble "Sous jacent"	1993	6238	+3,4	+3,2	+3,1	+3,0	+2,8	+2,7	+2,3	+2,3	+2,2	+2,2	+2,1	+2,1
9007 S	I.A.A. hors viandes, prod. laitiers et exotiques		665	+2,4	+2,2	+2,0	+1,8	+1,3	+1,0	+0,7	+0,6	+0,6	+0,5	+0,5	+0,5
9480 S	Prod. manif. du secteur privé		3084	+2,2	+2,0	+2,1	+2,0	+1,8	+1,7	+1,2	+1,3	+1,3	+1,2	+1,1	+1,1
9717 S	Services y compris loyers et eau		2489	+5,0	+4,8	+4,8	+4,6	+4,5	+4,3	+4,1	+3,9	+3,9	+3,8	+3,6	+3,6
9483 S	Ensemble "Sous jacent"	1994	6226	+1,8	+1,6	+1,6	+1,5	+1,5	+1,4	+1,5	+1,4	+1,4	+1,4	+1,3	+1,3
9007 S	I.A.A. hors viandes, prod. laitiers et exotiques		657	+0,4	+0,3	+0,3	+0,2	+0,5	+0,4	+0,8	+0,6	+0,5	+0,5	+0,4	+0,3
9480 S	Prod. manif. du secteur privé		3042	+0,9	+0,7	+0,6	+0,6	+0,5	+0,4	+0,6	+0,6	+0,6	+0,5	+0,5	+0,5
9717 S	Services y compris loyers et eau		2527	+3,3	+3,3	+3,2	+3,1	+3,0	+2,8	+2,9	+2,8	+2,7	+2,7	+2,7	+2,7
9483 S	Ensemble "Sous jacent"	1995	6148	+1,3	+1,3	+1,2	+1,2	+1,2	+1,4	+1,3	+0,9	+0,9	+0,9	+0,8	+0,7
9007 S	I.A.A. hors viandes, prod. laitiers et exotiques		657	+0,2	+0,2	+0,2	+0,2	+0,1	+0,3	+0,4	+0,3	+0,4	+0,5	+0,6	+0,7
9480 S	Prod. manif. du secteur privé		2924	+0,4	+0,6	+0,5	+0,4	+0,4	+0,6	+0,4	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,4
9717 S	Services y compris loyers et eau		2567	+2,6	+2,6	+2,4	+2,4	+2,4	+2,7	+2,7	+2,3	+2,3	+2,2	+2,1	+2,0
9483 S	Ensemble "Sous jacent"	1996	6196	+0,7	+0,8	+1,0	+1,0	+1,0							
9007 S	I.A.A. hors viandes, prod. laitiers et exotiques		647	+0,7	+0,7	+0,8	+0,8	+0,9							
9480 S	Prod. manif. du secteur privé		2937	-0,6	-0,4	+0,1	+0,1	+0,1							
9717 S	Services y compris loyers et eau		2612	+2,0	+2,0	+2,1	+2,0	+2,1							

NC = Non Communiqué (*) Total 10000 = Indice d'ensemble [0 T]

Source:INSEE